



**Le Groupe d'assurance
Economical**

Rapport annuel 2005

« *Procurer une tranquillité d'esprit à tous nos clients grâce à nos produits d'assurance et à notre service de qualité, renforcés par notre stabilité financière.* »

Table des matières

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Situation de l'industrie	4
Bilan de l'année	6
L'année qui s'annonce	8
Autres observations	8

APERÇU DE COMPAGNIE

SITUATION FINANCIÈRE

Rapport de la direction	10
Rapport de l'actuaire désigné	11
Rapport des vérificateurs	11
États financiers consolidés	12
Notes afférentes aux états financiers consolidés	15
Information financière comparative non vérifiée (consolidée)	27

POUVOIRS DE GOUVERNANCE DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS DE 2005	28
---	----

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE	32
--	----

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

Rapport du conseil d'administration

SITUATION DE L'INDUSTRIE

Pour la troisième année d'affilée, l'industrie canadienne de l'assurance de dommages a enregistré un rendement financier acceptable.

Néanmoins, l'année 2005 représente selon toutes probabilités le point culminant de rentabilité dans ce cycle de l'industrie. Les réductions de tarifs et les modifications de produits adoptées au cours des 18 derniers mois ont commencé à entrer en vigueur et la rentabilité des prochaines années révélera le maigre potentiel de profit qui découle de ces changements.

Le ratio combiné annuel pour l'industrie est prévu à 92,0 % (90,7 % en 2004) tandis que le taux de rendement des capitaux propres devrait tourner autour des 18,5 % (18,1 % en 2004).

Les graphiques de la page 5 illustrent bien que les résultats de cette année reposent sur les développements positifs réalisés dans l'industrie au cours des deux dernières années, à la suite des médiocres résultats financiers obtenus au début de la décennie.

Les profits de l'industrie pour 2005 étaient entraînés par une troisième année consécutive de bénéfice technique et de revenus de placement encore avantageux.

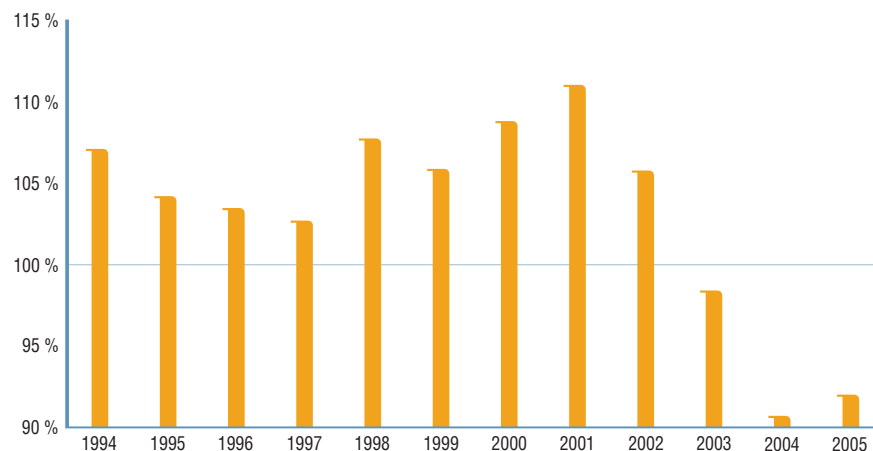
Les améliorations techniques des années précédentes étaient largement attribuables à l'augmentation des revenus en assurance des entreprises. Ce segment de marché profite maintenant d'une stabilisation, laquelle entraîne une concurrence plus saine en ce qui a trait aux affaires nouvelles et aux renouvellements.

Des revenus plus importants en assurance des particuliers – telles l'assurance automobile et l'assurance résidentielle – ont également contribué au bénéfice technique de 2005.

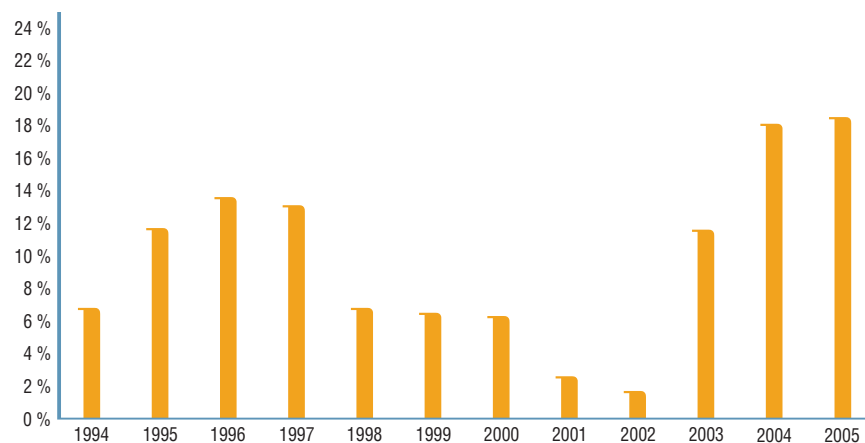
Alors que ces segments de marché ont connu des augmentations négligeables de tarifs – lesquelles ont maintenant été contrées par des baisses de tarifs dans la plupart des secteurs – le catalyseur premier de

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

Ratio combiné moyen, Industrie canadienne des assurances I.A.R.D.



Rendement moyen des capitaux propres, Industrie canadienne des assurances I.A.R.D.



l'amélioration des revenus aura été une diminution de la fréquence des réclamations. Cette réduction est historiquement anormale pour l'industrie et les premiers indices démontrent un revirement de tendance.

Les revenus futurs seront également érodés en raison de la gravité des sinistres, qui continue de s'accroître, et des répercussions engendrées par des modifications législatives non adaptées aux réalités des produits d'assurance automobile des particuliers.

Les revenus de placement de l'industrie ont également été très positifs en 2005, les obligations et les marchés financiers ayant généré des résultats favorables.

La situation météorologique imprévisible continue de susciter de l'incertitude dans le marché de l'assurance de dommages. D'une saison d'ouragans qui bat des records aux États-Unis, à des chutes de pluie sans précédent en Alberta et au sud de l'Ontario, l'industrie nord-américaine de l'assurance de dommages a essuyé quelques-uns des sinistres météorologiques les plus importants de son histoire en 2005.

Toutefois, grâce à la situation financière solide et aux réserves pour pertes accumulées par les compagnies, l'industrie a survécu aux tempêtes et versé des centaines de millions de dollars en réclamations d'ordre météorologique.

L'industrie canadienne de l'assurance de dommages a également été soigneusement examinée en 2005, notamment en raison d'un retour soudain de la rentabilité, laquelle avait atteint son plus bas niveau de l'histoire, et n'avait aucun lien avec la conduite malhonnête observée dans certaines juridictions américaines.

Les corps législatifs, les organismes gouvernementaux de réglementation et les soi-disant associations des consommateurs ont tous pointé du doigt les actions et les pratiques de l'industrie.

L'industrie de l'assurance de dommages, constatant l'intérêt grandissant du public pour les pratiques d'affaires, a surpassé les actions des autres industries. Elle a répondu par la publication d'informations d'affaires pertinentes et de pratiques de l'industrie. De plus, elle a eu des discussions franches avec les organismes de réglementation à qui elle a divulgué des informations tout aussi claires.

Les compagnies ont volontairement commencé à faire connaître les commissions payées aux courtiers d'assurance indépendants et les consommateurs ont reçu de l'information sur leurs droits et leurs devoirs en tant que titulaires de police. Les organismes de réglementation qui

examinaient l'industrie ont également rapporté l'absence de preuves d'activités illégales au Canada. L'industrie continue de travailler avec eux pour améliorer la transparence envers les consommateurs.

BILAN DE L'ANNÉE

En 2005, Le Groupe d'assurance Economical a continué à réaliser des gains financiers importants. Cependant, les résultats sur douze mois se sont détériorés dans certains secteurs, attendu que 2004 a été une année record pour Le Groupe.

En 2005, le ratio combiné du Groupe s'est détérioré, passant de 92,1 % en 2004 à 94,9 % et le rendement des capitaux propres après impôt s'est établi à 18,4 % (21,1 % en 2004).

Pour une deuxième année de suite, Le Groupe a généré un bénéfice technique. En 2005, le bénéfice technique était de 84,6 millions de dollars, 38,8 millions de moins qu'en 2004. Malgré cette diminution, le bénéfice technique représente un changement appréciable des résultats, étant donné qu'entre 1998 et 2003 les pertes techniques du Groupe s'élevaient à plus de 424 millions de dollars et la rentabilité reposait uniquement sur les revenus de placement.

Le revenu de placement s'est également traduit par une amélioration notoire en 2005, avec un revenu avant impôt de 163 millions de dollars en comparaison des 109,3 millions de dollars en 2004.

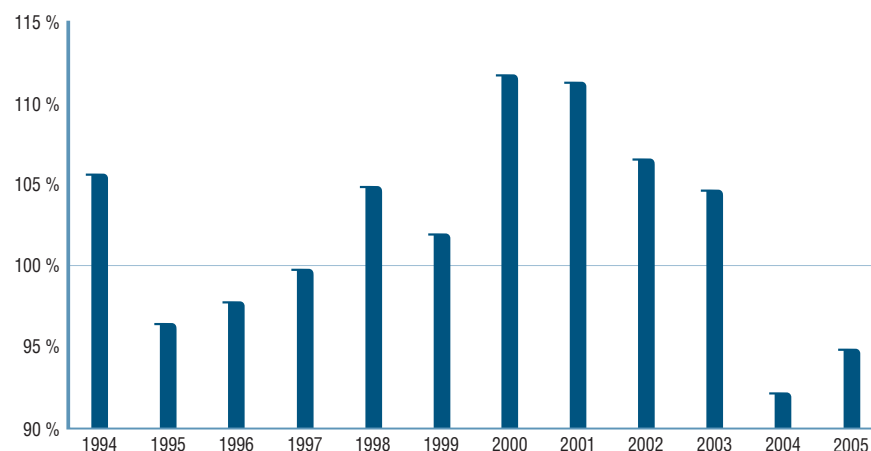
Le montant global de revenu net après impôt du Groupe en 2005 s'est élevé à 172,1 millions de dollars, une amélioration sur douze mois de 10,3 millions de dollars. Cette deuxième année consécutive de forte rentabilité contribue à assurer la stabilité financière du Groupe et fait rejaillir la force constante de la compagnie sur le marché.

En 2005, les primes nettes souscrites ont augmenté à 1,7 milliard de dollars, un gain de 3,9 % par rapport à 2004, surclassant ainsi la moyenne de croissance de l'industrie de 0,3 %. Le nombre de polices en vigueur du Groupe a également augmenté à plus de 1,33 million, pour une deuxième année consécutive.

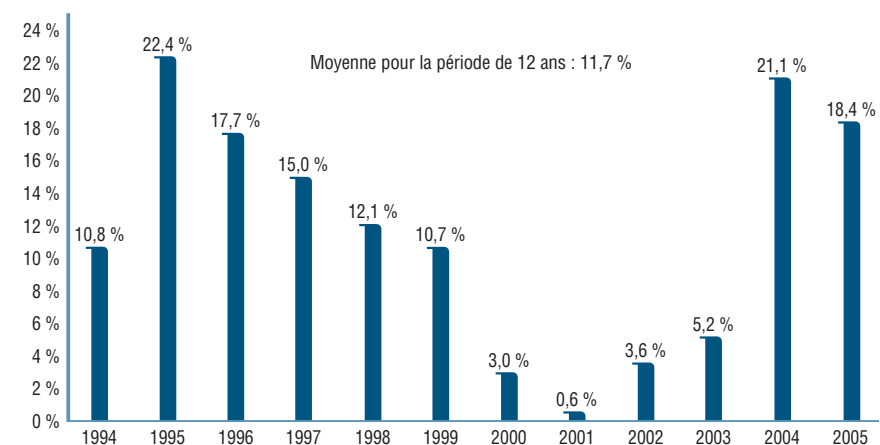
En raison de la rentabilité croissante du Groupe au cours des deux dernières années, le surplus de la compagnie dépasse maintenant 1 milliard de dollars. C'est la première fois dans l'histoire de la compagnie que le surplus dépasse le milliard – trois fois plus que notre surplus de 1995.

Avec le nombre de plus en plus important de phénomènes météorologiques

Ratio combiné annuel du Groupe d'assurance Economical

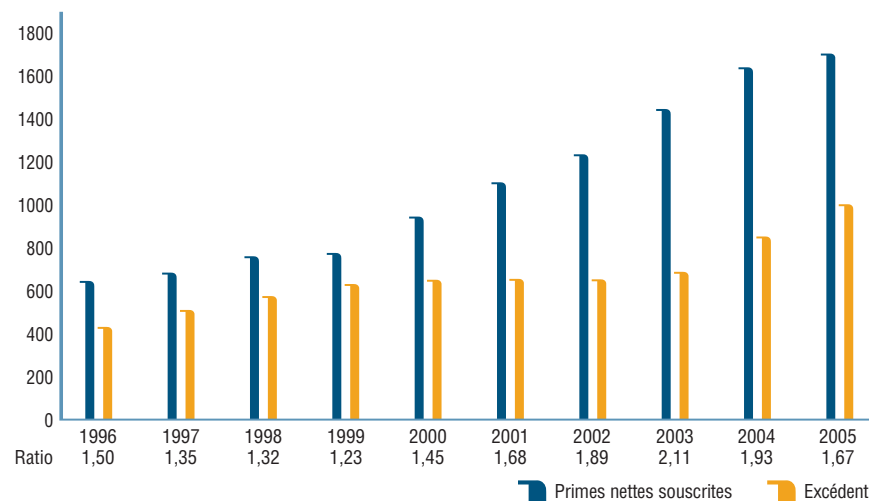


Rendement annuel des capitaux propres du Groupe d'assurance Economical



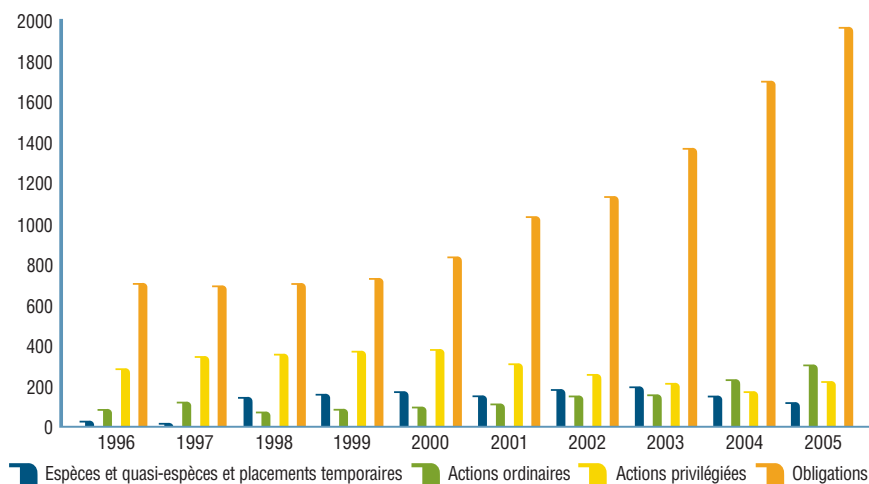
Croissance et stabilité du Groupe d'assurance Economical

(en millions de dollars)



Placements à leur valeur comptable du Groupe d'assurance Economical

(en millions de dollars)



extrêmes et les réclamations qui en découlent, notre important surplus renforce également la capacité du Groupe à protéger les titulaires de polices. La stabilité financière du Groupe assure notre aptitude à réagir rapidement aux réclamations dispendieuses comme l'ouragan Juan, la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'est de l'Ontario et le Québec, les incendies de forêt en Colombie-Britannique et les inondations records en Alberta et au sud de l'Ontario.

Les assurés ont également continué à bénéficier des profits financiers du Groupe par une diminution des primes. À l'échelle nationale, la réduction moyenne des primes en assurance automobile des particuliers a été d'environ 15 % au cours des 26 derniers mois. Dans les Maritimes, les réductions moyennes se situent près de 20 %, de plus, l'Ontario, le Québec et l'Alberta ont profité de réductions entre 13 % et 15 %.

En 2006, les assurés en profiteront encore puisque d'autres réductions sont prévues.

Placements

En Amérique du Nord, 2005 fut une année déterminante pour les marchés financiers. Le marché canadien des actions a connu un rendement positif de capital-actions à deux chiffres, tandis que le marché américain des actions et les marchés des obligations situés de part et d'autre de la frontière, ont généré un rendement positif inférieur à 10 %.

Au Canada, le TSX a obtenu un rendement global de 24,1 %. Pour la troisième année consécutive, le rendement positif est supérieur à 20 % sur le marché boursier canadien. Aux États-Unis, l'indice S&P 500 a connu sa troisième année positive depuis 1999, avec un rendement de 4,9 % en dollars américains, mais de seulement 1,5 % en dollars canadiens, avec l'appréciation de celui-ci par rapport au dollar américain. Le marché des obligations a également connu de bons résultats avec l'Indice obligataire universel Scotia McLeod atteignant un rendement global de 6,5 % pour l'année. Malgré d'excellents rendements en 2005 pour le TSX, le marché obligataire a connu une meilleure performance cumulative que le marché boursier des 20 dernières années se terminant le 31 décembre 2005.

Les revenus de placement totaux du Groupe s'élevaient à 163 millions de dollars, une augmentation de 49,1 %, par rapport aux 109,3 millions de l'an dernier. Cette hausse découle de la croissance du portefeuille et du montant plus élevé de gains en capital réalisés. Le revenu en intérêts a augmenté de

12,5 % à 72 millions de dollars malgré les taux d'intérêt qui demeurent bas, alors que les revenus de dividendes ont augmenté de 9,9 % à 20 millions de dollars.

Les gains en capital réalisés à partir du portefeuille étaient de 71,1 millions de dollars, le plus important résultat des 134 années d'histoire du Groupe. Depuis les cinq dernières années, les gains en capital réalisés se sont élevés à 174,1 millions de dollars.

La valeur comptable du total des investissements, y compris les espèces et quasi-espèces, s'est accrue de 353,1 millions de dollars, ou 15,4 %, pour atteindre les 2,6 milliards de dollars. Les liquidités et les placements temporaires ont diminué de 153,7 à 122,8 millions de dollars. Le portefeuille des obligations a augmenté de 265 millions de dollars à 1,9 milliard de dollars, soit 15,5 %; celui des actions privilégiées a augmenté de 40,4 millions ou 21,6 % pour se situer à 227,3 millions de dollars; celui des actions ordinaires a augmenté à 299,3 millions de dollars, une différence de 63,8 millions de dollars ou 27,1 %; la compagnie a investi 9,6 millions de dollars en fonds de titres à revenu fixe en 2005 (zéro en 2004).

En fin d'exercice financier, la répartition de l'actif investi s'est effectuée avec prudence. La valeur comptable des liquidités et des quasi-espèces représentait 4,7 % de l'ensemble du portefeuille; celle des bons du Trésor 74,7 %; celle des actions privilégiées 8,6 %; celle des actions ordinaires 11,3 %; celle des fonds de titres à revenu fixe 0,4 % et celle des valeurs hypothécaires 0,3 %. Les actions ordinaires à leur valeur marchande constituaient 14 % du portefeuille global. D'un exercice à l'autre, l'échéance moyenne des obligations s'est maintenue à 3,3 années. Les plus-values non réalisées du portefeuille d'actions ordinaires ont augmenté de 73,7 millions de dollars à 78,9 millions de dollars. Les plus-values non réalisées pour l'ensemble du portefeuille ont baissé de 30,8 millions de dollars sur douze mois en raison des gains réalisés au cours de l'année et d'une augmentation des taux d'intérêt en 2005. Une hausse des taux d'intérêt a un effet négatif sur la valeur marchande des obligations du portefeuille.

La qualité de nos placements (qui représentent plus du double de l'excédent du Groupe) constitue une garantie supplémentaire pour les assurés. Le portefeuille d'obligations du Groupe d'assurance Economical figure parmi les meilleurs au Canada. Dans un portefeuille obligataire de presque 2 milliards de dollars, répartis en 84 émissions, toutes les obligations de société composant notre portefeuille obligataire sont cotées A ou mieux.

L'ANNÉE QUI S'ANNONCE

L'industrie de l'assurance de dommages est cyclique et 2005 a marqué le point culminant du cycle. Selon les premiers indices, les bénéfices techniques des deux dernières années ont atteint des niveaux qui ne sauraient se maintenir à long terme.

Les modifications législatives édictées au cours des 18 derniers mois ont pris effet sur les primes acquises et l'industrie continuera à voir sa rentabilité fléchir en raison de ces actions.

La concurrence de plus en plus présente, bien que bonne pour les consommateurs, aura également une incidence sur la rentabilité étant donné que les compagnies cherchent constamment à augmenter leurs parts de marché par une suite de réductions de tarifs et des produits aux caractéristiques de plus en plus nombreuses et vastes.

D'autres développements par fusions et acquisitions entre compagnies d'assurance sont également attendus. Tout au long de 2005, certains assureurs internationaux n'ont cessé d'exprimer leur désir de se départir des opérations commerciales canadiennes, alors que d'autres affichaient clairement leur espoir d'accroître leurs activités sur le marché canadien.

Le Groupe demeure très bien positionné sur le marché, un des assureurs de premier ordre au Canada. Notre important excédent nous positionne de façon à continuer à croître et assurer la protection de nos titulaires de polices. En notre qualité de société mutuelle canadienne, nous réaffirmons à nos courtiers indépendants et aux assurés notre engagement envers le marché canadien.

AUTRES OBSERVATIONS

Les améliorations constantes apportées par Le Groupe en 2005, démontrent le travail acharné et la conscience professionnelle de nos employés et courtiers indépendants. Ces réussites n'auraient pu être possibles sans eux et pour cette raison, nous les remercions chaleureusement.

Comme nous nous dirigeons vers une période où les bénéfices d'exploitation diminueront pour l'industrie, les réalisations du Groupe en 2004 et 2005 procurent une protection additionnelle à nos assurés et une plus grande stabilité pour la croissance constante et le succès de la compagnie.

Gerald A. Hooper	Président du conseil
Noel G. Walpole	Président et chef de la direction

Aperçu de compagnie

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

LE GROUPE D'ASSURANCE ECONOMICAL

Le Groupe d'assurance Economical est un assureur de premier ordre en assurance de dommages au Canada.

Le Groupe, de propriété et d'exploitation canadiennes, offre une vaste gamme de produits en assurance des particuliers et des entreprises par le biais de ses cinq compagnies membres et d'une division. Ces dernières sont :

- Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance et Western General, Une division d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance;
- La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada;
- La compagnie d'assurance Missisquoi;
- Perth, Compagnie d'Assurance;
- Waterloo, Compagnie d'Assurance.

Le Groupe procure la tranquillité d'esprit à plus de 1,33 million de titulaires de police à travers le Canada.



**Le Groupe d'assurance
Economical**

Economical Waterloo Perth
Fédération Missisquoi TEIG

Situation financière

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, de la même manière que pour l'exercice précédent, et ont été approuvés par le conseil d'administration.

C'est à la direction qu'il incombe d'assurer que ces états, qui comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements, concordent avec les autres informations et données sur les résultats d'exploitation dans le Rapport annuel et qu'ils reflètent les opérations commerciales ainsi que la situation financière de la société.

L'intégralité et la fiabilité des systèmes d'information comptable d'Economical sont assurées au moyen de conventions et de procédés officiels, d'une sélection judicieuse de son personnel, ainsi que d'une délégation de pouvoirs et d'une répartition de responsabilités appropriées. Nous avons demandé à Deloitte & Touche s.r.l. d'agir en qualité de vérificateur interne de la compagnie. La responsabilité du vérificateur interne est de surveiller et de vérifier l'intégrité des contrôles internes dans le déroulement des principaux processus administratifs. Le code de déontologie d'Economical, remis au personnel à tous les échelons de l'entreprise, exige que tous respectent des normes élevées dans la conduite des affaires de la compagnie.

Les vérificateurs externes, Ernst & Young s.r.l., dont le rapport de vérification des états financiers consolidés suit, examinent également nos procédés de contrôle interne selon les normes de vérification généralement reconnues, dans le but d'exprimer leur avis sur ces états financiers consolidés.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les sociétés d'assurance, est chargé d'assurer que les hypothèses et les méthodes servant à l'évaluation des éléments de passif liés aux polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue ainsi qu'aux lois et règlements

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

ou directives connexes. L'actuaire doit aussi dire si, à son avis, les éléments de passif liés aux polices à la date du bilan sont suffisantes pour répondre à toutes les obligations de la compagnie envers les titulaires de police. La vérification de l'exactitude et de l'intégralité des données justificatives est un élément important de ce qu'il doit faire avant d'arrêter son opinion.

Le conseil d'administration nomme chaque année un comité de vérification constitué d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la compagnie. Ce comité rencontre périodiquement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes pour examiner des questions importantes de comptabilité, de présentation de rapports et de contrôle interne. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ainsi que l'actuaire ont pleinement accès au comité de vérification. À la suite de son examen des états financiers et du rapport des vérificateurs externes, le comité de vérification soumet son propre rapport au conseil d'administration en vue de l'approbation officielle des états financiers.

Waterloo, Canada Noel G. Walpole
Le 8 février 2006 Président et chef de la direction

 Sandeep Uppal
 Vice-président principal et chef des services financiers

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux membres d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance :

J'ai évalué les éléments de passif liés aux polices d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance, paraissant à son bilan consolidé au 31 décembre 2005, ainsi que leur variation dans l'état des résultats et de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, y compris le choix d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis les éléments de passif liés aux polices suffisent pour couvrir tous les engagements envers les titulaires de police et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.

Waterloo, Canada Linda M. Goss
Le 8 février 2006 Fellow de l'Institut canadien des actuaires

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance :

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance au 31 décembre 2005, ainsi que les états consolidés des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir une assurance raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2005, de même que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Kitchener, Canada Ernst & Young s.r.l.
Le 8 février 2006 Comptables agréés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT

**Exercice se terminant
le 31 décembre**

(en milliers de dollars)

	2005	2004
Primes directes souscrites	1 777 985 \$	1 696 880 \$
Primes cédées	(74 605)	(57 301)
Primes nettes souscrites	1 703 380 \$	1 639 579 \$
Primes nettes acquises	1 665 596 \$	1 555 426 \$
Frais de souscription :		
sinistres et frais d'expertise (note 5)	1 070 801	941 823
commissions	321 002	307 807
frais d'exploitation	131 268	128 755
taxes sur primes	57 960	53 656
	1 581 031	1 432 041
Revenu des assurances	84 565	123 385
Revenu de placements :		
intérêts	71 876	63 992
dividendes	20 047	18 151
gain à la vente de valeurs de portefeuille ...	71 060	27 164
	162 983	109 307
Autres revenus	9 284	9 232
Bénéfice avant impôt sur le revenu	256 832	241 924
Impôt sur le revenu (note 3) :		
exigibles	87 034	88 273
futurs	(2 322)	(8 198)
	84 712	80 075
Bénéfice net de l'exercice	172 120	161 849
Excédent au début de l'exercice	849 429	687 580
Excédent à la fin de l'exercice	1 021 549 \$	849 429 \$

Au nom du conseil d'administration :

Gerald A. Hooper, Administrateur

Noel G. Walpole, Administrateur

Voir les notes afférentes.

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2005		2004	
ACTIF				
Espèces et quasi-espèces	70 268	\$	52 804	\$
Placements (note 4)	2 570 017		2 234 355	
Montants à recevoir de courtiers et d'agents . .	107 286		107 781	
Primes à recevoir de titulaires de police	412 083		367 858	
Produits de placements à recevoir	20 217		18 009	
Sommes à recouvrer des réassureurs primes non acquises	15 451		13 180	
Quote-part des réassureurs pour la provision des sinistres non réglés (note 5)	103 076		73 562	
Montants à recevoir de Facility Association et d'autres compagnies d'assurance	14 467		87 963	
Report de frais d'acquisition de polices	168 861		161 759	
Biens immobiliers et équipement (note 7) . .	45 587		52 280	
Actif d'impôts reportés	41 754		38 161	
Autres éléments d'actif	47 398		49 292	
Écart d'acquisition (note 2)	31 493		37 057	
	3 647 958	\$	3 294 061	\$
PASSIF ET EXCÉDENT				
Primes non acquises	881 180	\$	841 125	\$
Provision pour sinistres non réglés (note 5) . .	1 617 093		1 401 193	
Commissions de réassurance non acquises . .	2 394		1 962	
Créditeurs et autres éléments de passif	110 915		115 663	
Impôts sur le revenu, taxes sur les primes et autres droits exigibles	14 827		84 689	
	2 626 409		2 444 632	
Excédent pour la protection des titulaires de police	1 021 549		849 429	
	3 647 958	\$	3 294 061	\$

Voir les notes afférentes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

**Exercice se terminant
le 31 décembre**

(en milliers de dollars)

	2005		2004
Activités d'exploitation :			
Recettes :			
primes encaissées	1 664 992	\$	1 580 476
revenus de placements encaissés	103 717		92 204
	1 768 709		1 672 680
Débours :			
sinistres réglés	884 415		843 895
charges payées	367 344		410 425
taxes payées sur les revenus, primes et autres	212 519		82 939
	1 464 278		1 337 259
Liquidités nettes provenant d'activités d'exploitation	304 431		335 421
Activités d'investissement et de financement :			
obligations et débiteures acquises	(1 430 963)		(2 953 984)
obligations et débiteures vendues, rachetées ou échues	1 162 602		2 630 911
actions privilégiées acquises	(192 857)		(61 185)
actions privilégiées vendues ou rachetées ..	156 746		83 482
actions ordinaires acquises	(162 350)		(146 648)
actions ordinaires vendues	152 452		85 008
fiducies de revenu acquises	(6 667)		-
fiducies de revenu vendues	140		-
placements temporaires acquis	(567 374)		(863 243)
placements temporaires vendus, rachetés ou échus	615 676		869 397
autres éléments d'actif acquis	(14 372)		(19 801)
Liquidités nettes servant aux activités de placement et de financement	(286 967)		(376 063)
Espèces et quasi-espèces :			
augmentation (diminution) au cours de l'exercice	17 464		(40 642)
solde au début de l'exercice	52 804		93 446
solde à fin de l'exercice	70 268	\$	52 804
espèces	62 072	\$	33 744
quasi-espèces	8 196		19 060
total des espèces et des quasi-espèces	70 268	\$	52 804
Impôts sur le revenu	86 113	\$	26 278

Voir les notes afférentes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Nos états financiers ont été dressés conformément aux conventions comptables et méthodes actuarielles généralement reconnues au Canada (MAGR) et satisfont aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Aucune des exigences du BSIF ne déroge aux MAGR. La préparation des états financiers, conformément aux MAGR canadiennes, demande à ce que la direction effectue des estimations et hypothèses ayant un effet sur les sommes rapportées des éléments d'actif et de passif, la divulgation des actifs et passifs éventuels en date des états financiers consolidés et les sommes de revenus et dépenses rapportées durant la période couverte. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les méthodes d'estimation les plus importantes concernent l'établissement des provisions actuarielles. Bien qu'une certaine variabilité soit inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les chiffres fournis sont appropriés.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous :

(a) *Base de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les relevés comptables de la compagnie ainsi que de ses filiales en propriété exclusive : La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, La compagnie d'assurance Missisquoi, Perth, Compagnie d'Assurance, Waterloo, Compagnie d'Assurance et TEIG Holding Company Inc. Les opérations et les soldes comptables d'importance entre ces compagnies s'éliminent à

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

la consolidation. Les relevés comptables de la compagnie comprennent également le partenariat pour l'investissement du Groupe, créé et entré en vigueur le 1er octobre 2004 dans le but de gérer le portefeuille d'investissements pour toutes les compagnies du Groupe.

(b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale ne dépasse pas les quatre-vingt-dix jours.

(c) Placements

Les placements temporaires se composent d'instruments du marché monétaire ayant une échéance initiale supérieure à quatre-vingt-dix jours et inférieure à un an. Les obligations et les débetures sont évaluées au coût amorti. Les actions, les fiducies de revenu et les placements temporaires sont évalués au coût. Les prêts commerciaux sont évalués aux montants en capital impayés. Les gains et pertes de placement sont portés au résultat net à mesure qu'ils sont matérialisés. Pour toute moins-value autre que temporaire, le placement est ramené à une valeur appropriée. Dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent, toute réduction de valeur des placements est déduite du gain à la vente de valeurs de portefeuille.

(d) Report de frais d'acquisition de polices

Les commissions et les taxes sur les primes sont reportées dans la mesure où elles sont considérées comme étant récupérables et sont passées en charges au cours des périodes comptables où les primes connexes sont comptabilisées à titre de revenu; si elles sont considérées comme étant non récupérables, elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Le montant reporté se limite à l'écart entre les primes non acquises et le total des coûts futurs prévus pour la période restant à courir des polices en vigueur.

(e) Biens immobiliers et équipement

Les biens immobiliers et l'équipement sont évalués au prix coûtant moins l'amortissement cumulé, à des taux suffisants pour en amortir le coût sur l'ensemble de leur durée utile prévue.

<i>Biens immobiliers et équipement</i>	<i>Méthode</i>	<i>Taux</i>
Voitures	Solde dégressif	30 %
Immeubles	Solde dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	25 %
Logiciels	Amortissement linéaire	maximum de 7 ans

Lorsque des événements et circonstances justifient une révision, la compagnie évalue la valeur comptable de ses actifs à long terme en vue d'une réduction de valeur possible. Une telle baisse est constatée lorsque le montant récupérable net estimé d'un actif à long terme est inférieur à la valeur comptable. La baisse de valeur est mesurée en tant qu'excédent, s'il en existe un, de la valeur comptable par rapport à la juste valeur de l'actif. Toute réduction de valeur de ces actifs est radiée en comparaison du revenu de l'année de façon à ce qu'une telle baisse devienne évidente.

(f) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés selon la méthode des impôts futurs en vertu de laquelle l'actif ou le passif d'impôts futurs est déterminé en fonction des écarts entre les résultats figurant aux états financiers et leur assiette d'impôt, compte tenu des lois fiscales et des taux d'imposition qui, pour l'essentiel, seront en vigueur au moment où ces écarts se seront résorbés.

(g) Primes et primes non acquises

Les primes sont portées aux résultats et réparties proportionnellement sur la durée du contrat d'assurance.

Les primes de polices souscrites et payables par mensualités sont comptabilisées sur une base annuelle. Les montants à recevoir des titulaires de police correspondent aux primes exigibles pour les mois restant à courir sur la durée de leurs contrats.

(h) Provision pour sinistres non réglés

La provision pour sinistres non réglés s'établit à partir d'estimations effectuées par les experts en sinistre et d'une provision pour sinistres subis mais non déclarés.

Les estimations comprennent les frais connexes d'enquête, de règlement et d'expertise. L'évaluation des éléments de passif liés aux sinistres est décrite à la note 5.

(i) Avantages complémentaires de retraite

La compagnie offre des prestations de retraite et certains autres avantages complémentaires à ses retraités admissibles.

Prestations de retraite

Le régime à prestations déterminées est fonction des années de service des employés et de leur salaire moyen cotisable de fin de carrière. Le coût des prestations déterminées est établi et cumulé sur une base actuarielle avec projection au prorata des années de service. Cette méthode exige l'emploi par la direction des hypothèses les plus probables pour ce qui est des facteurs tels que le rendement prévu des placements du régime, l'accroissement des salaires, ainsi que l'âge de départ à la retraite des membres du personnel. Les éléments d'actif assurant les prestations de retraite sont détenus en fiducie dans des caisses de retraite distinctes.

L'excédent estimatif de la valeur marchande de l'actif du régime sur les engagements contractés au titre de celui-ci, y compris les

redressements découlant des modifications qui lui sont apportées et des changements d'hypothèses actuarielles, est compté comme revenu sur la durée moyenne estimative d'années de service restant à courir pour l'ensemble des participants. Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de la marge de 10 %.

La valeur constituée des régimes de retraite est comprise dans le bilan consolidé sous la rubrique « Autres éléments d'actifs ».

Avantages complémentaires de retraite

La compagnie comptabilise toutes les prestations futures, autres que les droits à retraite, y compris les prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie des retraités admissibles, ainsi que de leur conjoint et de leurs personnes à charge admissibles, selon la méthode de comptabilité d'exercice. Ces charges, prises en compte dans l'État consolidé des résultats et de l'excédent pour la période au cours de laquelle les soins sont prodigués, sont actuariellement calculées selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette méthode consiste à fonder le taux d'actualisation sur le taux d'intérêt du marché consenti à la date du calcul pour des titres de créances de premier ordre, ainsi que sur la meilleure estimation de la direction pour ce qui est d'autres facteurs du régime tels que l'accroissement probable des salaires, l'âge de retraite des membres du personnel et le coût prévu des soins de santé.

La valeur constituée des prestations futures autres que les droits à retraite figure au bilan consolidé sous la rubrique « Créiteurs et autres éléments de passif ».

(j) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition résulte de l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis au total, tant corporel qu'incorporel. Il est comptabilisé au prix coûtant, sa baisse de valeur étant périodiquement contrôlée conformément au chapitre 3062 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) où il est demandé que la baisse de valeur de l'écart d'acquisition soit évaluée par entités

comptables. La compagnie a identifié les entités comptables comme étant des opérations d'assurance et courtage. La juste valeur de chaque entité comptable est établie selon une méthode à revenus multiples.

(k) Instruments dérivés

La compagnie se sert d'instruments financiers dérivés sous la forme de swaps par défaut de paiement. Étant donné que ces instruments financiers ne servent pas d'instruments de couverture, ils sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur, où un actif correspond aux primes actualisées futures et les éléments de passif correspondants sont inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé.

Tous les changements de la juste valeur sont notés dans l'état consolidé des résultats au moment où ils surviennent.

2. MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Au cours de l'année 2005, la compagnie s'est départie de ses parts ou a réduit sa participation financière dans certaines compagnies pour obtenir un produit totalisant les 14,5 millions de dollars (1,3 million en 2004). Ces transactions ont entraîné un gain de 2,4 millions de dollars (0,4 million en 2004), lesquels ont été imputés à l'état consolidé des résultats et de l'excédent et l'écart d'acquisition a été réduit de 5,6 millions de dollars (1,1 million en 2004).

Au cours de l'année 2004, la compagnie a acquis une participation majoritaire dans deux cabinets de courtage pour un montant de 5,3 millions de dollars. La juste valeur des éléments d'actif acquis était de 8,1 millions de dollars et la juste valeur des passifs pris en charge était de 3,0 millions de dollars, ce qui a augmenté l'écart d'acquisition de 0,2 million de dollars.

3. IMPÔTS SUR LE REVENU (RECOUVREMENT) (tableau 1, ci-contre)

Les impôts sur le revenu diffèrent du taux combiné prévu par la loi, principalement pour les raisons suivantes :

<i>Tableau 1 : impôts sur le revenu</i>	2005	2004
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Impôts selon les taux prévus par la loi . . .	90 713 \$	85 452 \$
Rajustements fiscaux pour :		
revenus de dividendes canadiens non imposables	(6 678)	(6 113)
charges non déductibles et autres	677	736
Impôts sur le revenu imputés à l'état des résultats et de l'excédent	84 712 \$	80 075 \$

4. PLACEMENTS

(a) Gains et pertes non matérialisés (tableau 2, page 19)

Les valeurs comptables, les valeurs marchandes et les gains (pertes) non matérialisés sur les placements au 31 décembre allaient comme suit :

La valeur marchande est établie selon le cours des marchés reconnus de valeurs mobilières ou des marchés canadiens hors cote.

Toutes les obligations de sociétés sont classées A ou mieux et au marché, 91,5 % (87,4 % en 2004) des actions privilégiées, P2 ou mieux. Les classements A et p2, effectués par deux agences de cotation reconnues, s'appliquent respectivement aux obligations et aux actions privilégiées de tout premier ordre, là où la protection de l'actif et des bénéficiaires est bien assurée.

En 2005, il n'y a pas eu de réduction de valeur des placements (7,1 millions en 2004).

<i>Tableau 2 : gains et pertes non matérialisés</i>		<i>2005</i>					<i>2004</i>				
<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur comptable	Valeur marchande	Gain brut non réalisé	Perte brute non réalisée	Gain net non réalisé (Pertes non matérialisées)	Valeur comptable	Valeur marchande	Gain brut non réalisé	Perte brute non réalisée	Gain net non réalisé (Pertes non matérialisées)	
Placements temporaires	52 551 \$	52 551 \$	— \$	— \$	— \$	100 856 \$	100 856 \$	— \$	— \$	— \$	
Obligations :											
fédérales	671 545	668 428	397	(3 514)	(3 117)	803 245	810 227	7 458	(476)	6 982	
provinciales	173 092	170 864	—	(2 228)	(2 228)	223 509	225 568	2 059	—	2 059	
municipales	37 000	36 849	9	(160)	(151)	26 208	26 501	293	—	293	
de sociétés	1 091 465	1 082 882	1 228	(9 811)	(8 583)	655 099	660 601	5 566	(64)	5 502	
	1 973 102	1 959 023	1 634	(15 713)	(14 079)	1 708 061	1 722 897	15 376	(540)	14 836	
Actions privilégiées canadiennes	227 271	230 523	5 813	(2 561)	3 252	186 906	199 073	12 873	(706)	12 167	
Actions ordinaires :											
canadiennes	209 591	287 008	78 074	(657)	77 417	171 708	245 291	74 371	(788)	73 583	
étrangères	89 704	91 205	1 626	(125)	1 501	63 829	63 946	235	(118)	117	
	299 295	378 213	79 700	(782)	78 918	235 537	309 237	74 606	(906)	73 700	
Fiducie de revenu canadienne	9 581	11 362	1 781	—	1 781	—	—	—	—	—	
Prêts commerciaux	8 217	8 217	—	—	—	2 995	2 995	—	—	—	
	2 570 017 \$	2 639 889 \$	88 928 \$	(19 056) \$	69 872 \$	2 234 355 \$	2 335 058 \$	102 855 \$	(2 152) \$	100 703 \$	

(b) Durée à l'échéance (tableau 3, page 20)

Au 31 décembre 2005, le taux d'intérêt effectif pour le portefeuille d'obligations était de 3,79 % (3,75 % en 2004). Les taux sont fonction des valeurs comptables.

(c) Prêt de titres

La compagnie participe à un programme de prêt de titres administré par un important établissement financier canadien. Dans le cadre de ce

programme, la compagnie prête ses titres à d'autres institutions financières pour leur permettre de respecter leurs engagements de livraison. Cet établissement financier canadien assume tous les risques associés aux activités de prêt. Au 31 décembre 2005, des titres d'une juste valeur estimative de 130,8 millions de dollars (248,8 millions en 2004) avaient été prêtés et des titres d'une valeur estimative de 139 millions de dollars (265,4 millions en 2004) avaient été offerts en garantie par l'établissement financier canadien.

Tableau 3 : durée à l'échéance <i>(en milliers de dollars)</i>	2005				2004
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 ans à 10 ans	Valeur comptable	Valeur comptable
Placements temporaires	52 551 \$	— \$	— \$	52 551 \$	100 856 \$
Obligations	78 961	1 669 061	225 080	1 973 102	1 708 061
Actions privilégiées	35 561	172 550	19 160	227 271	186 906
Prêts commerciaux	1 017	3 771	3 429	8 217	2 995
	168 090 \$	1 845 382 \$	247 669 \$	2 261 141 \$	1 998 818 \$

(d) Sensibilité aux taux d'intérêt

La valeur des placements à revenu fixe et des risques sur nouveaux placements de la compagnie est soumise aux fluctuations des taux d'intérêt. Un mouvement de 1 % dans le rendement à échéance des placements à revenu fixe arrivant à échéance au cours de l'année prochaine modifiera les revenus annuels de placements de la compagnie d'environ 1,3 millions de dollars (0,4 million en 2004).

(e) Swaps par défaut de paiement

Les swaps par défaut de paiement exigent de la compagnie qu'elle indemnise une contrepartie suivant la survenance d'un événement de crédit, relativement à une obligation de référence spécifique, telle une obligation ou un prêt. Les émetteurs de ces obligations sous-jacentes aux instruments dérivés sont cotés AA ou plus par les agences indépendantes de cotation des titres. Le montant maximal à verser en vertu des swaps par défaut de paiement au 31 décembre 2005 est égal au montant nominal de référence de 30 millions de dollars (30 millions en 2004). Le risque de crédit est le risque de pertes en cas de l'inexécution de la contrepartie à la transaction. La compagnie évalue et contrôle le risque de crédit de ses instruments financiers dérivés à peu près de la même façon qu'elle le fait pour ses risques de crédit associés aux autres instruments financiers. Toutes les contreparties liées aux activités dérivées de la compagnie sont des institutions financières canadiennes

cotées AA ou plus par les agences indépendantes de cotation des titres. Par conséquent, aucune provision pour les risques de crédit n'est requise.

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond aux prix proposés par les courtiers en valeurs mobilières sur une base mensuelle. La juste valeur est vérifiée par des ressources externes et est définie en tant que valeur actualisée nette de flux monétaires futurs prévus de tous les contrats actualisés au taux du marché en tenant compte des risques impliqués. La juste valeur des placements liés est de 0,3 million de dollars au 31 décembre 2005 (0,3 million en 2004).

5. ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX POLICES

Les présents états financiers consolidés comportent une estimation actuarielle des éléments de passif liés aux polices de la compagnie. Ces provisions représentent le montant des obligations non réglées de la compagnie à l'égard de polices prenant effet au plus tard le 31 décembre et se composent d'éléments de passif liés aux primes et aux sinistres.

(a) Éléments de passif liés aux primes

Les éléments de passif liés aux primes correspondent au montant net des primes non acquises, moins le report des frais nets d'acquisition de polices. Règle générale, les commissions et les taxes sur les primes

correspondant au montant net des primes non acquises peuvent être reportées; ce montant est toutefois réduit si l'élément de passif qui en résulte est inférieur aux coûts nets futurs prévus des polices. Aucune réduction de valeur ne fut nécessaire en 2005 ou 2004.

(b) Éléments de passif liés aux sinistres (tableau 4, ci-dessous)

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés et les frais d'expertise, ainsi que la part qui s'y rapporte revenant aux réassureurs, nécessite une évaluation de progression future des sinistres. Le processus tient compte de l'uniformité des processus de traitement de sinistres employés par la compagnie, de la quantité d'information disponible, des caractéristiques de la catégorie d'affaires d'où provient le sinistre, ainsi que des délais dans la déclaration des sinistres. Ces provisions pour les sinistres non réglés et les frais d'expertise sont des estimations et, à ce titre peuvent varier de façon importante à court terme. Des événements futurs, comme la réception de renseignements complémentaires sur les sinistres, des changements relatifs à

l'interprétation judiciaire des contrats ou des modifications appréciables quant à l'importance ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances antérieures, peuvent donner lieu à des changements dans les estimations. Règle générale, plus la période nécessaire au règlement d'un groupe de sinistres est longue, plus les estimations varient.

Les estimations se fondent principalement sur les résultats techniques antérieurs de la compagnie. La compagnie est d'avis que les méthodes utilisées pour les estimations ont donné des résultats raisonnables, compte tenu des données actuelles. Les estimations pourront être revues à mesure que s'ajouteront de nouveaux résultats et de nouvelles données. Toute modification future relative aux estimations serait alors indiquée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent pour la période au cours de laquelle la modification a eu lieu.

Le tableau ci-dessous expose en détail la provision pour les sinistres non réglés et les frais d'expertise par catégorie de risque. Les catégories d'affaires entraînant un délai de règlement court sont celles où les sinistres sont, en majeure partie, réglés dans l'année suivant leur

Tableau 4 : type de provisions pour sinistres (en milliers de dollars)	2005			2004		
	Brut	Cédé	Net	Brut	Cédé	Net
Secteurs d'activité à long délai de règlement :						
automobile – dommages corporels et assurance individuelle	1 106 226 \$	42 063 \$	1 064 163 \$	987 926 \$	47 722 \$	940 204 \$
assurance responsabilité civile	238 454	25 534	212 920	197 294	11 534	185 760
	1 344 680	67 597	1 277 083	1 185 220	59 256	1 125 964
Secteurs d'activité à court délai de règlement :						
assurance automobile	58 577	2 475	56 102	44 582	1 729	42 853
assurance des biens	149 939	33 004	116 935	102 819	12 577	90 242
	208 516	35 479	173 037	147 401	14 306	133 095
Facility Association et autres pools résiduels	63 897	—	63 897	68 572	—	68 572
	1 617 093 \$	103 076 \$	1 514 017 \$	1 401 193 \$	73 562 \$	1 327 631 \$

déclaration. Environ les deux-tiers des sinistres entraînant un délai de règlement à long terme sont censés être réglés dans les cinq ans.

La compagnie doit participer à des pools gérés par l'industrie et assurant une protection contre les risques liés au marché secondaire de l'automobile, en proportion de sa part du marché de l'automobile. La compagnie comptabilise sa part des éléments de passif de ces pools, selon l'information qu'elle reçoit de leurs actuaires.

(c) Recouvrements liés à la réassurance

Les montants relatifs à la réassurance cédée à d'autres compagnies sont indiqués à la note 8. Les recouvrements liés à la réassurance sont évalués de manière à correspondre aux éléments de passif bruts et aux dispositions des contrats de réassurance. La société pourrait subir des pertes si les réassureurs ne respectaient pas leurs engagements. Comme aucune information indiquant un manquement ou une faiblesse de la part des réassureurs actuels de la compagnie n'a été portée à l'attention de celle-ci, aucune provision n'a été comptabilisée pour les recouvrements douteux.

(d) Revenu de placement futur

Conformément aux normes actuarielles canadiennes, l'évaluation des prestations de police tient compte du revenu de placement futur. Par conséquent, les prestations ont été enregistrées sur une base actualisée.

Le taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur actuarielle des provisions pour sinistre est fonction du rendement comptable du portefeuille d'obligations de la compagnie (voir note 4). Dans l'évaluation des risques associés au revenu de placement, la compagnie prend en compte la nature du portefeuille de placement ainsi que le calendrier des paiements de sinistre et leur appariement aux mouvements de fonds des placements. Les mouvements futurs du portefeuille de placement pourraient changer la valeur de ces sinistres.

Une analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt montre les effets, sur les éléments de passif reliés aux polices, d'une variation de 1 % du taux d'intérêt du marché au 31 décembre 2005 et 2004, et ce, sur douze mois.

L'analyse donne une variation de 27,6 millions de dollars pour 2005 et de 24,7 millions pour 2004. Une hausse ou une baisse des taux d'intérêt entraînerait une variation conséquente des éléments de passif.

(e) Sinistres encourus

Les sinistres encourus indiqués dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent ainsi que les modifications relatives aux éléments de passif liés aux sinistres figurant au bilan consolidé, se présentent comme suit :

<i>Sinistres encourus</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Sinistres non réglés au début de l'exercice (montant net)	1 327 631 \$	1 229 702 \$
Variation par rapport à l'estimation des pertes et frais pour sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	7 661	11 965
Pertes et frais pour sinistres survenus au cours de l'exercice	1 063 140	929 858
Règlements à l'égard de sinistres survenus au cours :		
de l'exercice	(532 633)	(491 308)
d'exercices antérieurs	(351 782)	(352 586)
Sinistres non réglés à la fin de l'exercice (montant net)	1 514 017 \$	1 327 631 \$

(f) Méthode actuarielle reconnue

En vertu des méthodes actuarielles reconnues, on entend par éléments de passif liés aux polices le montant jugé approprié représentant les obligations futures, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent et des provisions pour écarts défavorables. Le Bureau du surintendant des

institutions financières (Canada) demande une telle évaluation des éléments de passif des polices.

Les hypothèses de base ayant servi à déterminer les provisions techniques constituent les estimations les plus probables. Afin de tenir compte d'une éventuelle détérioration des résultats techniques et d'accroître les probabilités quant à l'exactitude des provisions techniques réservées au versement des prestations futures, les actuaires doivent inclure des marges dans certaines hypothèses. L'Institut canadien des actuaires recommande une gamme de marges admissibles pour l'évolution des sinistres, les recouvrements liés à la réassurance, ainsi que les paramètres de revenu de placement. Le résultat de ces marges constitue la provision pour détérioration des résultats.

La juste valeur des provisions pour sinistres est calculée à partir des mêmes marges pour écarts défavorables, mais en ramenant les flux de trésorerie prévus aux taux de rendement du marché pour le portefeuille d'obligations (voir note 13).

Les montants sont exposés en détail dans le tableau suivant :

<i>Méthodes actuarielles reconnues</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Passif non actualisé lié aux sinistres . . .	1 493 703 \$	1 308 779 \$
Effet de la valeur temporelle de l'argent . .	(100 904)	(87 800)
Provision pour détérioration des résultats	121 218	106 652
Provisions actualisées nettes pour sinistres	1 514 017 \$	1 327 631 \$
Juste valeur des provisions nettes pour sinistres	1 503 230 \$	1 333 608 \$

(g) Règlements structurés

La compagnie a acheté des rentes auprès d'assureurs-vie pour le paiement de montants fixes et périodiques à des sinistres y ayant droit. En raison de ces ententes, la compagnie est exposée à un risque de crédit dans la mesure où un de ces assureurs-vie ne s'acquitterait pas

de ses obligations. La gestion de ce risque se fait par l'acquisition de rentes chez des assureurs-vie d'une stabilité financière reconnue, 100 % (100 % en 2004) desquels ont une cote de AA ou mieux. Au 31 décembre 2005, aucune information indiquant un manquement ou une faiblesse de la part des assureurs-vie chez qui elle a souscrit des rentes n'a été portée à l'attention de la compagnie. Par conséquent, aucune provision pour risques de crédit n'est jugée nécessaire. Une mesure approximative de l'exposition maximale au risque de crédit est le prix d'achat initial des rentes, soit 149,3 millions de dollars (135,7 millions en 2004).

6. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (tableau 5, page 24)

Tout comme le reste de l'industrie de l'assurance en général, la compagnie est assujettie à diverses réglementations selon la juridiction voulant que les tarifs facturés aux clients pour certaines polices d'assurance automobile doivent être approuvés par l'organisme de réglementation approprié. Ce type d'affaires compte pour 55,6 % du total des primes directes souscrites en 2005 (56,1 % en 2004).

Le tableau 5 situé en page 24 donne un aperçu des juridictions, des organismes et des processus réglementaires auxquels la compagnie est assujettie.

7. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT (tableau 6, page 24)

L'amortissement imputé aux frais d'exploitation s'élève à 5,4 millions de dollars (11,2 millions de dollars en 2004). Inclus dans les logiciels, un montant de 8,4 millions de dollars (10,6 millions de dollars en 2004) pour lequel l'amortissement n'a pas encore été engagé étant donné qu'il est encore en développement.

8. RÉASSURANCE

La compagnie a pour politique de souscrire et réassurer les contrats d'assurance; dans l'ensemble, cela restreint sa responsabilité à divers montants, à concurrence d'une perte de 1 million de dollars (1 million en 2004)

Tableau 5 : réglementation des tarifs

JURIDICTION	ORGANISME DE RÉGLEMENTATION	PROCESSUS
Alberta	<i>Alberta Automobile Insurance Rate Board</i>	Déclaration et application de la réglementation des tarifs pour les garanties de dommages matériels et réglementation des tarifs approuvés au préalable pour les couvertures obligatoires des véhicules tarifés individuellement en assurance automobile.
Terre-Neuve et Labrador	<i>Public Utilities Board</i>	Déclaration et application de la réglementation des tarifs pour les instances où il n'y a aucune augmentation de tarif pour aucune garantie pour aucun assuré. Toute déclaration ne répondant pas à ces exigences fera l'objet de la réglementation des tarifs approuvés au préalable.
Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Réglementation des tarifs approuvés au préalable sur l'assurance automobile des véhicules tarifés individuellement.
Nouvelle-Écosse	<i>Nova Scotia Insurance Review Board</i>	Réglementation des tarifs approuvés au préalable sur l'assurance automobile des véhicules tarifés individuellement.
Ontario	Commission des services financiers de l'Ontario	Déclaration et application de la réglementation sur les véhicules divers tarifés individuellement et les véhicules commerciaux en assurance automobile et réglementation des tarifs approuvés au préalable sur les véhicules tarifés individuellement en assurance automobile des particuliers.
Île-du-Prince-Édouard	Commission de Réglementation et d'Appels Île-du-Prince-Édouard	Déclaration et application de la réglementation sur l'assurance automobile pour les véhicules tarifés individuellement.
Québec	Autorité des marchés financiers	Déclaration et application de la réglementation sur les véhicules en assurance automobile des particuliers, les véhicules divers et les véhicules utilitaires en assurance automobile.

Tableau 6 : biens immobiliers et équipement

(en milliers de dollars)	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Voitures	761 \$	536 \$	225 \$	1,983 \$	1,200 \$	783 \$
Immeubles	31 519	11,949	19,570	31,781	11,700	20,081
Mobilier et équipement	16 895	12,410	4,485	17,254	12,098	5,156
Matériel informatique	6 025	5,227	798	10,145	9,267	878
Logiciels	44 867	25,607	19,260	47,258	23,225	24,033
	100 067	55,729	44,338	108,421	57,490	50,931
Terrains	1 249	—	1,249	1,349	—	1,349
	101 316 \$	55,729 \$	45,587 \$	109,770 \$	57,490 \$	52,280 \$

pour un sinistre en assurance des biens et d'un montant de 2,5 millions de dollars (2,5 millions en 2004) pour un sinistre en assurance responsabilité. De plus, la compagnie a obtenu une réassurance plafonnée à 500 millions de dollars (500 millions de dollars en 2004), ce qui restreint notre plein de conservation net à 15 millions de dollars (15 millions en 2004) au cas où un même événement donnerait lieu à une série de sinistres.

Les montants suivants, relatifs à la réassurance cédée à d'autres compagnies, sont déduits des montants figurant dans les états financiers consolidés :

Réassurance	2005	2004
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Prime gagnées nettes cédées	72 332 \$	59 984 \$
Sinistres et frais d'expertise nets cédés	44 047 \$	17 253 \$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À l'occasion et dans le cours normal des affaires, la compagnie conclut des opérations avec des administrateurs, des cadres supérieurs et des compagnies avec lesquels elle est apparentée. La direction a établi des procédés pour revoir et approuver les opérations entre apparentés et fait rapport annuellement au comité de révision du conseil d'administration sur les procédés suivis et les résultats de cet examen.

10. AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La compagnie offre des prestations de pension et autres avantages complémentaires aux retraités admissibles à travers des régimes à prestations déterminées ou à cotisations déterminées. Les régimes de retraite à prestations déterminées contributifs prévoient des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. La plus récente estimation actuarielle remonte au 31 décembre 2002.

En vertu des régimes à cotisations déterminées, la compagnie contribue aux régimes un pourcentage déterminé de prestations de retraite fondées sur le salaire de fin de carrière des employés.

Les cotisations en vertu du régime à cotisations déterminées s'élevaient à 5,4 millions de dollars en 2005 (4,8 millions en 2004).

Le tableau 7 de la page 26 illustre, dans l'ensemble, l'information relative aux régimes de prestations de la compagnie :

Actifs de régimes de retraite : le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs de régimes de retraite au 31 décembre.

Pourcentage des actifs de régimes	2005	2004
Espèces	1,0 %	1,7 %
Valeurs à revenu fixe	31,2 %	30,5 %
Titres canadiens à échéance non déterminée	67,4 %	67,5 %
Autre	0,4 %	0,3 %
Total	100,0 %	100,0 %

11. ENGAGEMENTS

La compagnie a les obligations suivantes en vertu de contrats de location à long terme non résiliables pour des immeubles et de l'équipement :

Engagements	Exercice
	2006
	2007
	2008
	2009
	2010
	et au-delà

12. PERTES ÉVENTUELLES

Tout comme le reste de l'industrie de l'assurance en général, la compagnie est assujettie à une procédure judiciaire découlant de ses activités d'assurance normales. La compagnie est d'avis que cette procédure n'aura pas d'effet important sur sa position financière, ses résultats d'exploitation ou ses mouvements de trésorerie.

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des placements est déterminée selon la valeur marchande actuelle, comme l'indique la note 4. La juste valeur estimative de la provision pour sinistres non réglés tient compte des hypothèses émises dans la section traitant de la provision pour écarts défavorables de la note 5 ainsi que des écarts entre les taux de rendement du marché et les taux comptables. Tous les autres instruments financiers ont des valeurs comptables qui se rapprochent de leur juste valeur.

Tableau 7 : prestations futures de salariés	Régimes de retraite				Autres régimes de prestations			
	2005		2004		2005		2004	
<i>(en milliers de dollars)</i>								
Droits acquis	(121 789)	\$	(102 313)	\$	(32 274)	\$	(26 833)	\$
Juste valeur de l'actif des régimes	128 234		109 992		—		—	
Excédent (déficit)	6 445	\$	7 679	\$	(32 274)	\$	(26 833)	\$
Capitalisation :								
excédent (déficit)	6 445	\$	7 679	\$	(32 274)	\$	(26 833)	\$
perte actuarielle non amortie	39 612		37 082		8 260		5 577	
actif transitoire non amorti	(7 342)		(8 120)		—		—	
coût non amorti des prestations au titre des services passés	—		—		(1 870)		(2 040)	
actif (passif) des droits acquis	38 715	\$	36 641	\$	(25 884)	\$	(23 296)	\$
Hypothèses actuarielles :								
taux d'actualisation	5,25 %		6,0 %		5,5 %		6,0 %	
rendement à long terme prévu sur l'actif du régime	7,5 %		7,5 %		—		—	
taux d'augmentation salariale	4,0 %		4,0 %		—		—	
augmentation des frais de soins de santé	—		—		7,5 %		7,5%	
moyenne des années de services des employés restantes	15		15		18		19	
Autres données :								
cotisation patronale	4 101	\$	3 893	\$	—	\$	—	\$
cotisation salariale	636		651		—		—	
prestations versées	3 765		3 341		535		533	
charges nettes pour les régimes de prestations	2 026		922		3 122		2,589	

INFORMATION FINANCIÈRE COMPARATIVE NON VÉRIFIÉE (CONSOLIDÉE)

(en millions de dollars)

	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Primes directes souscrites	1 778,0 \$	1 696,9 \$	1 522,8 \$	1 342,7 \$	1 191,1 \$	1 075,9 \$	819,2 \$	794,4 \$	720,8 \$	680,3 \$
Primes nettes souscrites	1 703,4 \$	1 639,6 \$	1 449,6 \$	1 235,1 \$	1 101,6 \$	943,1 \$	776,6 \$	758,3 \$	686,0 \$	646,9 \$
Primes nettes acquises	1 665,6 \$	1 555,4 \$	1 333,3 \$	1 158,9 \$	1 068,0 \$	974,1 \$	762,8 \$	725,8 \$	670,5 \$	649,5 \$
Sinistres et frais d'expertise	1 070,8	941,8	965,4	876,7	855,3	787,2	548,5	543,6	468,0	451,2
Autres frais de souscription	510,2	490,2	430,5	358,8	332,6	301,3	229,4	217,8	201,4	184,0
Total des frais de souscription	1 581,0	1 432,0	1 395,9	1 235,5	1 187,9	1 088,5	777,9	761,4	669,4	635,2
Bénéfice technique (pertes)	84,6	123,4	(62,6)	(76,6)	(119,9)	(114,4)	(15,1)	(35,6)	1,1	14,3
Intérêts et revenu de dividendes . . .	91,9	82,1	81,2	80,0	86,3	90,3	85,6	82,3	79,3	83,7
Gain à la vente de valeurs de portefeuille	71,1	27,2	23,7	14,0	38,1	51,6	21,2	45,3	21,2	13,1
Revenu de placement total	163,0	109,3	104,9	94,0	124,4	141,9	106,8	127,6	100,5	96,8
Autres bénéfices (charges)	9,3	9,2	5,2	3,1	1,3	(3,4)	—	—	—	—
Amortissement d'écarts d'acquisition	—	—	—	—	4,2	4,2	—	—	—	—
Bénéfice avant impôts sur le revenu . .	256,8	241,9	47,5	20,5	1,6	19,9	91,7	92,0	101,6	111,1
Impôts sur le revenu (recouvrés) . . .	84,7	80,1	12,6	(3,1)	(2,0)	0,3	27,7	26,7	30,8	41,0
Bénéfice net	172,1 \$	161,8 \$	34,9 \$	23,6 \$	3,6 \$	19,7 \$	64,0 \$	65,3 \$	70,8 \$	70,1 \$
Placements à la valeur comptable . .	2 570,0 \$	2 234,4 \$	1 859,4 \$	1 688,5 \$	1 506,3 \$	1 436,5 \$	1 315,4 \$	1 269,4 \$	1 177,1 \$	1 118,2 \$
Excédent	1 021,5	849,4	687,6	652,7	655,1	651,5	631,9	574,4	509,1	430,4
Actif total	3 648,0	3 294,1	2 873,9	2 573,4	2 405,7	2 280,2	1 869,7	1 751,3	1 608,6	1 484,8
Placements à la valeur marchande . .	2 639,9	2 335,1	1 939,2	1 736,0	1 566,1	1 518,6	1 366,1	1 395,4	1 330,7	1 236,0

Pouvoirs de gouvernance du conseil d'administration et des comités de 2005

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les conseils d'administration d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance et de chacune de ses filiales, soit La compagnie d'assurance Missisquoi, La Fédération Compagnie d'Assurances du Canada, Waterloo, Compagnie d'Assurance, Perth, Compagnie d'Assurance et TEIG Holding Company Inc. (chacune d'elles étant ci-après désignée individuellement « la compagnie » et collectivement « les compagnies »), considèrent qu'une politique et des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise sont essentielles à la bonne marche des compagnies.

La politique et les pratiques de gouvernance d'entreprise visent à renforcer la capacité de chaque conseil d'administration à encadrer la gestion, à rehausser la valeur à long terme et à s'assurer que l'exploitation de chacune des compagnies s'effectue selon les normes d'intégrité les plus élevées. Dans le cadre de ces pratiques de gouvernance, chacun des conseils d'administration des compagnies a défini ses propres pouvoirs et responsabilités de même que ceux de ses comités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de chaque compagnie est responsable de l'encadrement ou du contrôle de la gestion des affaires commerciales et internes de la compagnie visée. Dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses fonctions, chaque administrateur doit agir en toute honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la compagnie, y apportant l'application, la diligence et le savoir-faire qu'on est en droit d'attendre d'une personne raisonnablement prudente dans des circonstances analogues.

À ce titre, chaque conseil a cinq grandes sphères de responsabilité définies comme suit :

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

Responsabilité générale d'assurer la mise en place par la direction de programmes garantissant :

- l'exploitation de la compagnie en conformité avec les prescriptions juridiques et réglementaires;
- la fiabilité des systèmes de contrôle et de régie internes de la compagnie;
- l'acceptation et le respect du code de conduite de la compagnie.

Responsabilité stratégique comportant :

- l'adoption d'un processus de planification stratégique;
- l'approbation des initiatives de la direction en matière de stratégie;
- le contrôle des processus de la compagnie en matière de gestion des risques, y compris les programmes de réassurance.

Responsabilité du contrôle de gestion comportant :

- le choix, l'évaluation et la rémunération du chef de la direction;
- la mise en place d'un programme permettant d'assurer une relève à la direction.

Responsabilité externe comportant :

- le respect des règles de divulgation et d'information;
- l'obligation d'assurer que les résultats financiers de la compagnie sont déclarés aux membres d'une façon équitable et précise, sur une base régulière et en temps opportun, le tout conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- l'établissement, pour la compagnie, d'une politique de l'information lui permettant de communiquer avec tous ses membres, avec d'autres intéressés et, au besoin, avec le grand public.

Responsabilité interne comportant :

- conformément à la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada), le conseil d'administration respectera la Loi, la réglementation, l'acte constitutif de la compagnie ainsi que ses règlements administratifs;
- sa propre gestion, y compris l'élaboration de la structure du conseil et des comités;

- l'évaluation du rendement du conseil dans son ensemble et de chacun de ses comités;
- l'évaluation des administrateurs et l'établissement de la rémunération des membres du conseil;
- l'information des nouveaux administrateurs et le maintien d'un processus de formation permanente à l'intention des administrateurs déjà en fonction;
- la recommandation de nouveaux membres du conseil aux titulaires communs de police;
- la mise sur pied d'un plan de succession pour le président du conseil, ainsi que pour le président et les cadres supérieurs.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification de chaque compagnie se compose d'administrateurs n'ayant aucun lien d'intérêt avec la compagnie et qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de celle-ci ou d'une de ses filiales. Ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle des processus d'information financière, ainsi que de la qualité des systèmes financiers, des rapports et des vérifications internes de la compagnie.

À ce titre, les responsabilités du comité de vérification sont :

- d'examiner les états financiers, les déclarations ainsi que les rapports internes pertinents et d'en recommander l'approbation, comme le prescrit la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada) et le Bureau du surintendant des institutions financières;
- de recommander au conseil la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice;
- de faire rapport au conseil de la nomination des vérificateurs internes;
- d'examiner et d'approuver tout plan de vérification externe ou interne, ainsi que ses résultats;
- de rencontrer les vérificateurs internes et externes, sans la présence de la direction, pour traiter du rapport annuel ainsi que des états et des opérations qui sont de son ressort;

- d'examiner les rapports actuariels de la compagnie, y compris en matière de EDSC, et de rencontrer l'actuaire pour traiter du rapport et de la déclaration que la compagnie doit présenter annuellement au Surintendant des institutions financières, comme le prescrit la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada);
- de veiller à ce que la direction établisse et maintienne des programmes et des procédures, y compris des pratiques de vérification interne appropriées, en vue de déterminer et de gérer le risque d'entreprise;
- de rencontrer le vérificateur en chef interne de la compagnie ainsi que la direction pour traiter de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne établis pour la compagnie;
- d'assurer la mise en place d'un programme permettant de maintenir une protection d'assurance suffisante pour la compagnie;
- d'examiner tout placement et toute opération que le vérificateur ou un dirigeant de la compagnie porte à son attention comme étant susceptible de nuire à la compagnie;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DE RÉVISION DE LA CONDUITE DES AFFAIRES

Le comité de gouvernance et de révision de la conduite des affaires de chaque compagnie se compose d'administrateurs n'ayant aucun lien d'intérêt avec la compagnie et qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de celle-ci ou d'une de ses filiales. Ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de conformité à la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada) et à toute autre loi fédérale ou provinciale pertinente régissant la gouvernance, la conduite des affaires et la politique des entreprises.

À ce titre, les responsabilités du comité de gouvernance d'entreprise et de révision de la conduite des affaires sont :

- d'assurer l'établissement de procédures permettant de détecter toute opération importante entre personnes apparentées, de veiller au respect des dispositions de la Partie XI de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada) et de contrôler ces procédures ainsi que leur efficacité;

- de contrôler la politique de la compagnie pour détecter et prévenir tout conflit d'intérêts et tout usage abusif de renseignements confidentiels (code de conduite);
- d'approuver le rapport de révision annuelle et d'en recommander la présentation au Bureau du surintendant des institutions financières par le conseil;
- d'assurer la mise en place d'un programme permettant de répondre aux plaintes des consommateurs;
- d'examiner les conclusions du programme interne de gestion de la conformité aux lois;
- d'assurer la pertinence de la structure, de la composition, des pouvoirs et de l'effectif de chaque comité du conseil. Le comité évaluera les candidatures des nouveaux directeurs et émettra ses recommandations au conseil d'administration;
- d'effectuer une évaluation annuelle de l'efficacité du conseil et de ses comités;
- d'approuver les conventions administratives réciproques;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération de chaque compagnie est chargé d'établir des stratégies en ressources humaines à l'intention du conseil.

À ce titre, les responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération sont :

- d'évaluer le rendement global du chef de la direction;
- de recommander au conseil la rémunération du chef de la direction et des administrateurs;
- d'étudier toute nomination de cadres dirigeants et d'évaluer leur rendement;
- de recommander la rémunération des cadres supérieurs;
- d'examiner tout programme en ressources humaines, y compris,

mais non exclusivement, le processus de sondage auprès des membres du personnel, les programmes d'avantages sociaux et les programmes de bonification, et d'en recommander l'approbation;

- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE RETRAITE

Le comité de retraite est responsable de la surveillance de tous les régimes de retraite (les « régimes ») et de leurs actifs (« actifs du régime ») d'Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance, (« Economical ») et chacune de ses filiales. Les régimes prévoient des prestations de retraite pour les employés d'Economical et de chacune de ses filiales. Certains régimes comportent une composante à prestations déterminées (« composante à prestations déterminées ») applicable à quelques-uns de ses employés ainsi qu'une composante à cotisations déterminées (la « composante à cotisations déterminées ») applicable au reste des employés.

À ce titre, les responsabilités du comité de retraite sont :

- d'élaborer l'énoncé de la politique et des procédures en matière de placement (la « politique ») et d'en faire la révision au moins une fois l'an;
- de rédiger un manuel de gouvernance déterminant les politiques et procédures à suivre par le comité de retraite, de le réviser et de le mettre à jour au moins une fois l'an;
- de définir et de consigner les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes des gestionnaires financiers, fiduciaires, dépositaires, conseillers et autres, selon que l'exige la bonne administration des régimes;
- de désigner et de remplacer les gestionnaires financiers et autres fournisseurs de services des régimes et d'établir les mesures du rendement et le contrôle du rendement normal;
- d'examiner et d'évaluer le rendement financier de l'actif du régime, y compris les taux de rendement réalisés par rapport aux objectifs visés;
- de rencontrer l'actuaire pour examiner son rapport et ses hypothèses actuarielles, d'identifier les risques liés aux régimes, de contrôler les exigences en matière de flux de trésorerie ainsi que les projections

de charges et de modifier l'objectif du financement ou du régime, tel que requis;

- de contrôler la composition de l'actif des régimes et rééquilibrage de la composition de l'actif dans la composante à prestations déterminées des régimes en fonction des fourchettes prévues dans la politique;
- d'approuver les rapports du vérificateur et les états financiers des régimes;
- de contrôler les régimes pour s'assurer du respect de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario), la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec), la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et leurs réglementations respectives;
- de contrôler la communication et les programmes de formation des employés élaborés et mis en place par la direction et les fournisseurs de services relativement à la composante à cotisations déterminées des régimes;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

COMITÉ DE PLACEMENTS

Le comité de placements de chaque compagnie veille à ce que la direction applique la politique d'investissement établie par le conseil et qui englobe les prescriptions de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada).

À ce titre, les responsabilités du comité de placements sont notamment :

- d'examiner la politique de placement et de faire des recommandations au conseil à cet égard;
- de veiller au respect de la politique de placement;
- d'évaluer les objectifs d'investissement en matière de rendement, de placements autorisés, de critères de diversification, d'affectation de l'actif et d'appariement de l'actif et du passif;
- d'examiner les relevés d'opérations de placement;
- d'évaluer le calcul et la déclaration du rendement;
- de maintenir des connaissances à jour sur l'environnement économique en général et sur celui de l'industrie de l'assurance de dommages en particulier;
- de faire rapport de ses activités au conseil d'administration.

Conseil d'administration et direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mary N. Bales (2, 3)
A. Scott Carson (1, 2, 5)
Gerald A. Hooper (*Président*) (1, 2, 3, 4, 5)
David A. MacIntosh (4, 5)
Charles M.W. Ormston (2, 3)
Terry J. Reidel (1, 3)
Brian J. Ruby (1, 4)
Harold E. Seegmiller (4, 5)
Noel G. Walpole (4)

COMITÉS

1. Vérification
2. Gouvernance d'entreprise et de révision de la conduite des affaires
3. Ressources humaines et rémunération
4. Placements
5. Retraite

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

John S. Acheson
Douglas W. Brown
Ralph A. Forbes
John M. Harper
Gordon A. Mackay
William D. McGregor
John H. Panabaker
Peter H. Sims
John A. Vila

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources

DIRECTION GÉNÉRALE

Noel Walpole, *FPAA*

Président et chef de la direction

Jorge Arruda, *B.Comm.*

Vice-président principal, Exploitation

Dean Bulloch, *CHRP*

Vice-président, Ressources humaines

Catherine Coulson, *B.A., FPAA*

Vice-présidente, Ventes et marketing

Louis Durocher, *B.Sc., FICA, FCAS, A.S.A.*

Vice-président, Actuariat

David Fitzpatrick, *B.A., CHRP*

Vice-président, Services corporatifs

Linda Goss, *B.Sc., FICA, FCAS*

Vice-présidente principale et
actuaire en chef

Bill Lowe, *B.A., PAA*

Vice-président, Assurance des entreprises

John Martin, *B.Sc.*

Vice-président principal et
chef des systèmes d'information

Rocco Neglia, *B.A.*

Vice-président, Indemnisation

Michael O'Neill, *B.A., M.B.A., C.F.A.*

Vice-président, Placements

Ronald Pavelack, *B.Comm., PAA*

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation,
La Fédération et La Missisquoi

Tom Reikman, *B.Sc., M.B.A., PAA*

Vice-président, Assurance des particuliers

William Stinson, *B.Math., FLMI*

Vice-président, Exploitation des technologies
de l'information et supervision des filiales

Sandeep Uppal, *B.Admin., CA, M.B.A.*

Vice-président principal et
chef des services financiers

Debbie Archambault, *PAA*

Vice-présidente régionale, Région de l'Ouest

Dan Spears, *FPAA*

Vice-président régional, Région de l'Atlantique

Marg Torrance, *B.A., PAA*

Vice-présidente régionale, Région de l'Ontario

Stabilité
Force
Intégrité
Protection
Service
Ressources



Stabilité

Force

Intégrité

Protection

Service

Ressources



**Le Groupe d'assurance
Economical**

**Economical Waterloo Perth
Fédération Missisquoi TEIG**

Siège social :

111, chemin Westmount Sud, C.P. 2000
Waterloo, Ontario, Canada N2J 4S4

Téléphone : (519) 570-8200

Télécopieur : (519) 570-8389

www.economicalinsurance.com